

PROJET EDUCATIF 2023-2026

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Le projet **éducatif** est une démarche conduisant à un document de référence et qui définit les orientations éducatives pour **2023-2026**.

Dans ce cadre, la commune de Joze est soucieuse de poursuivre et compléter l'action éducative des enfants pendant les périodes périscolaires. Elle intervient dans la promotion d'accueils de loisirs.

Le présent document a pour objet de définir

1. *Les objectifs éducatifs*
2. *Les modalités de fonctionnement*
3. *La description du public accueilli (effectif/âge)*
4. *Les locaux et lieux d'accueil,*
5. *Les modalités de prise en compte des rythmes journaliers, les journées types*
6. *La composition de l'encadrement*
7. *Le type d'activités proposées*
8. *Le rôle de l'animateur*
9. *Les modalités de mise en œuvre du « vivre ensemble »*
10. *Les modalités générales d'évaluation*
11. *L'implication des parents.*

Préambule :

Les enfants sont des adultes en devenir. Accueillir les enfants hors de leur espace familial, c'est créer pour eux, un lieu avec des repères en garantissant une **sécurité physique, affective morale et psychologique** et, en développant leur **autonomie**, leur sens de **la citoyenneté** et de **la solidarité**. **L'épanouissement de l'enfant**, tant physique que psychologique, est **au cœur** des préoccupations **de notre commune**. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu, du loisir et surtout du plaisir.

1. Les objectifs éducatifs

Les objectifs éducatifs ci-après ont été choisis par les élus et le maire de la commune, en collaboration avec le personnel chargé de l'enfance et suivant les souhaits des parents.

- 1. Renforcer la qualité des interventions sur le temps d'accueil périscolaires matin & soir**
- 2. Lutter contre le harcèlement**
- 3. Développer la solidarité**
- 4. Respecter l'autre et ses différences**
- 5. Développer le « dehors » et favoriser les apprentissages et les loisirs en plein air**
- 6. Développer la citoyenneté, la démocratie en prenant en compte la parole de l'enfant** (conseil municipal des enfants, médiation par les pairs...)
- 7. Promouvoir la santé et le bien-être.**

Ces objectifs éducatifs seront déclinés plus précisément dans les différents projets pédagogiques de chaque période et de différentes tranches d'âges (3/5 ans et 6/11 ans) au travers d'objectifs pédagogiques et des actions.

2. Modalités de fonctionnement

Le ALSH matin et soir fonctionne tous les jours d'école : 7h à 8h20 et de 16h30 à 18h30 .

L'enfant arrive et part à n'importe quel moment des créneaux d'ouverture et de fermeture. Il est possible d'apporter son petit-déjeuner. Un goûter est fourni par le centre entre 16h30 et 17h.

Nous accueillons uniquement les enfants inscrits à l'école de Joze âgés donc de 3 à 11 ans. Nous avons 50 places déclarées à la Direction Jeunesse et Sports. 40 enfants sont présents régulièrement.

Les enfants sont accueillis chaleureusement dans un lieu calme. Cela leur permet de s'éveiller tout en douceur, sans contrainte. Ils ont le choix d'activités ou de jeux. Il en est de même le soir, après la journée d'école, l'enfant peut « souffler ».

L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire et se passe ainsi :

Une information sur le périscolaire est donné à l'inscription à l'école de Joze. Si les parents sont intéressés, nous leur fournissons un dossier d'inscription.

Celui-ci comprend une fiche de renseignement famille, fiche sanitaire et les différentes autorisations (droit à l'image, sortie....), le règlement intérieur, et la liste de documents à fournir (assurance, carnet santé, ...)

3. Le budget de l'accueil de loisirs

Notre ALSH a son propre budget composé de :

Recettes : communes, PSO, Familles

Dépenses : charges de fonctionnement, salaires, activités, sorties

Pour favoriser l'accueil de toutes les familles, 3 quotients familiaux ont été établis et le prix est facturé à la demi-heure. Le créneau 16h20 (fin de l'école) à 16h30 (ouverture du centre) est gratuit. Les tarifs sont revus chaque année en tenant compte de l'inflation.

2021-2022	Quotient familial de		
	0 à 900 €	901 à 1300 €	> 1300
1/2h	0,78 €	0,83 €	0,88 €
1h	1,45 €	1,50 €	1,60 €
1h30	2,12 €	2,23 €	2,38 €
2h	2,80 €	2,96 €	3,11 €

2022-2023	Quotient familial de		
	0 à 900 €	901 à 1300 €	> 1300
1/2h	0,81 €	0,87 €	0,92 €
1h	1,51 €	1,57 €	1,68 €
1h30	2,22 €	2,33 €	2,49 €
2h	2,92 €	3,09 €	3,25 €

4. Le lieu d'accueil

L'accueil collectif de mineurs est soumis à un agrément des locaux par la Protection Maternelle Infantile et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. La mairie en est la gestionnaire.



L'accueil de loisirs fonctionne tous les jours d'école le matin et le soir.

Le bâtiment de plain-pied est situé au centre du village, sur une place interdite aux voitures et autres engins motorisés. Sur cette même place se trouve l'école et la mairie.

Il est composé de plusieurs espaces : hall d'accueil, wc, espace pour des activités, (espace dessins, activités manuelles.), espace salon (espace calme et de repos, de lecture), espace cuisine.

A la disposition du centre aéré, il y a :

- La salle des fêtes de 140 m² est accessible par l'intérieur du centre aéré et elle est équipée du matériel sportif de l'école qui le laisse à disposition. Cette salle permet, notamment, des jeux collectifs et des activités sportives.
- L'espace de l'ancien terrain de basket. Goudronné, avec encore un panneau de basket, il jouxte la garderie.



Des places de parking se trouvent à l'avant et l'arrière de la salle.



L'accueil des mercredis et des vacances scolaires est organisé par la Communauté de communes Entre Dore et Allier, avec néanmoins, sur certaine période, un accueil sur notre commune, 7 rue du champ à JOZE.

AUTRES ACCUEILS			
Mercredi	7h-18h30	Maison de l'enfance JOZE	même équipe que l'ALSH matin&soir
Vacances de Toussaint, de février et d'août	7h30-18h30		Equipe pédagogique de la CCEDA (UFCV en 2022)
Vacance de Noël, de Pâques et de juillet	7h30-18h30	Mairie de CULHAT	

5. Les modalités de prise en compte des rythmes journaliers, les journées types.

Journée type d'une journée

	7h00 8h20	8h20 8h30	8h30 12h00	12h00 13h45	13h45 16h15	16h15- 16h30	16h30- 18h30
LUNDI	Accueil périscolaire	Entrée des élèves dans les classes	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie gratuite	Accueil périscolaire
MARDI							
MERCREDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE COMMUNAUTAIRE						
JEUDI	Accueil périscolaire	Entrée des élèves dans les classes	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie gratuite	Accueil périscolaire
VENDREDI							

Rythme

Les équipes seront soucieuses du rythme biologique de chaque enfant et devra rester disponible tout au long de la journée, rester à l'écoute de chacun.

A l'école, les jeunes enfants (3-4 ans) peuvent bénéficier d'un véritable temps de sieste après le repas. Le lever est échelonné afin de permettre à chaque enfant de se reposer autant qu'il le souhaite.

Organisation des repas et pause méridienne

Le repas sont pris à la cantine juste à côté de l'école. Nous avons choisi de faire deux services :

Les primaires de 12 à 12h45 et les maternelles de 12h45 à 13h30.

C'est un temps convivial, de partage et d'échanges. Les repas sont élaborés par une personne dédiée qui fait les achats chez les commerçants de la commune.

L'organisation de ce temps doit être prévue pour favoriser la communication entre les enfants et entre enfants et adultes.

La pause méridienne n'est pas déclarée. Les activités sont libres et pour la plupart du temps se passent dehors.

5. La composition des équipes

L'équipe des animatrices est diplômée selon la réglementation en vigueur des accueils collectifs de mineurs, elle est composée de :

1 directrice (BAFD)

4 animatrices possédant le BAFA (Elodie, Camille, Claudia et Coralie)

1 animatrice en cours de formation BAFA

La directrice accueille et conseille les familles. Elle gère l'administratif, le personnel et les finances. Un entretien d'évaluation individuel avec le personnel d'animation est programmé chaque année afin d'apprécier le travail de chacun et de prendre en compte les demandes de formation.

La directrice de l'ALSH matin & soir est aussi la directrice des mercredis périscolaires. L'équipe d'animatrice sont également à la cantine, atsem ou animatrice le mercredi périscolaire.

6. Le type d'activités proposées

La vie quotidienne d'un enfant est bien remplie. Entre la famille, l'école, l'accueil de loisirs, les activités extrascolaires, un enfant n'a plus tellement le temps de flâner, de paresser...

Cependant, les loisirs constituent un environnement participant à l'évolution et à la construction identitaire de l'enfant. L'accueil de loisirs est un espace qui cherche à marquer sa différence avec l'école. Les modèles pédagogiques utilisés à l'école sont en effet plutôt du type "faire faire" et "donner à faire" alors que dans les loisirs collectifs on peut développer d'autres types de relation comme "le faire avec" et "le laisser faire".

La Commune de Jozé, engagée depuis la création du ALSH cherche sans cesse à garantir aux familles la qualité éducative des activités très diversifiées ; Donner un choix d'activités entre : intérieur/extérieur, calme/ tonique, seul/en groupe, temps courts/temps long.

Les activités proposées doivent répondre aux souhaits des enfants.

RESPECTER L'AUTRE et SES DIFFERENCES, LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT

Nous souhaitons mettre en avant la vie quotidienne en collectivité, le dialogue et l'attention envers les autres.

- Valoriser et encourager les enfants dans leurs activités, quel que soit le résultat.
- Assurer un accueil personnalisé de chaque enfant. Avoir une attitude positive.
- Faire que chaque moment de la journée soit synonyme de bien-être.
- Favoriser le dialogue et l'échanges entre les enfants
- Responsabiliser les plus grands auprès des plus jeunes
- Les enfants sont associés dans le fonctionnement de la vie du centre en apprenant les tâches de la vie quotidienne : participer au rangement...
- Faire en sorte que chaque enfant puisse s'exprimer librement et communiquer avec les autres enfants et adultes, que ce soit par la parole ou par les langages non-verbaux.
- Construire des règles simples en s'appuyant sur des valeurs de justice, de solidarité, d'entraide, dans la vie quotidienne et les activités.
- Apprendre à l'enfant à résoudre les conflits sans avoir recours à la violence.
- Faire en sorte que les enfants intègrent la notion de respect : respect des enfants, des adultes, des règles de vie, du matériel, des locaux...
- Mettre en place un fonctionnement en petits groupes d'âge homogènes afin que les besoins et envies de chacun soient respectés et que soient valorisées, à la fois, les richesses de chacun et du collectif.
- Ce n'est souvent qu'à partir d'un petit groupe sécurisant que l'enfant pourra être reconnu en tant que personne et aller à la rencontre des autres.
- Mettre en place des temps d'échange avec les enfants. Ces temps formels permettent aux enfants de se retrouver tous ensemble au sein de leur groupe : pour découvrir les activités de la journée, pour rencontrer de nouveaux visages, pour rappeler les règles de vie, pour échanger sur les thèmes de leur choix, pour évaluer les activités...

DEVELOPPER LA SOLIDARITE

Organiser des échanges avec les futurs résidents des Lodges..., réaliser des dessins ou autres objets pour des associations caritatives ou pour les personnes âgées de notre commune au moment de Noël...

RENFORCER LA QUALITE DES INTERVENTIONS, DEVELOPPER LE « DEHORS et FAVORISER LES APPRENTISSAGE DE LOISIRS EN PLEIN AIR

Un temps restreint (1h15 le matin et 2h le soir au maximum), des présences variant d'un jour à l'autre et d'un enfant à l'autre ne facilitent pas l'organisation d'activités de longue durée. Le programme est réalisé et affiché.

Toutefois, avec des moyens humains supplémentaires, l'équipe pourrait envisager de faire appel à différentes associations communales et/ou intercommunales et/ou d'utiliser les différentes structures communales (jeux d'enfants, city stade, salle des fêtes, maison des associations, bibliothèque ...)

PROMOUVOIR la SANTE et LE BIEN ETRE

Les enfants ne souhaitant pas faire d'activités s'orientent vers les coins aménagés (dînette, jeux ludiques, d'imitation et de construction...). Un espace calme est à leur disposition.

L'équipe d'animation a eu le souci d'adapter l'aménagement des espaces en fonction de chaque tranche d'âge (taille du mobilier, accessibilité aux matériels et aux jeux...) pour permettre un rangement simple et identifiable par les enfants.

L'espace « cuisine » permet aux animatrices d'aborder l'alimentation.

Un projet pédagogique annuel est réalisé afin de mettre en œuvre ce projet d'éducation.

L'équipe pédagogique scolaire utilise très souvent la médiathèque de Lezoux.

7. Le rôle de l'animateur

Tous les animateurs viennent d'horizons différents avec des conceptions de l'animation (et de l'éducation), des expériences, des savoir-être et des savoir-faire qui peuvent être bien différents... Mais chaque différence est un atout qu'il nous suffit d'exploiter afin de répondre aux besoins et envies de chaque enfant.

En contact permanent avec les enfants dont on lui confie la charge, l'animateur veille à leur sécurité physique, morale, affective et construit des relations de qualité avec eux. Il a un rôle éducatif dans l'apprentissage de la vie en collectivité.

Il permet aux enfants de s'amuser et de découvrir de nouvelles activités en mettant en œuvre des animations de qualités adaptées aux espaces disponibles, aux rythmes et besoins des enfants.

L'animateur périscolaire participe au sein d'une équipe à la mise en place du projet pédagogique et doit être force de proposition. Pour une équipe soudée et cohérente face aux différents acteurs, l'animateur doit respecter, observer les décisions prises en équipe. Il sait également se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

L'animateur se place en position d'accompagnateur : il guide l'enfant en évitant de faire à sa place (exemple : couper sa viande, s'habiller, se laver...). Le nombre d'animateurs doit être suffisant pour favoriser les relations privilégiées avec les autres enfants et les adultes.

Sécurité

Chaque animateur est soucieux d'assurer la sécurité physique et affective de l'enfant par sa présence, sa disponibilité, sa capacité d'écoute, son respect de l'autre, et sa vigilance.

L'animateur a la capacité de dispenser les premiers soins d'urgence aux enfants et d'alerter les secours en cas de besoin. Les animateurs ont une formation aux premiers secours.

Des exercices d'évacuation sont réalisés dans l'année sur chaque site.

L'équipe d'animation a à cœur de sensibiliser le public aux dangers de la route, aux dangers domestiques, et à tous les dangers extérieurs (exercices intrusion-attentats) en proposant des activités d'informations, de communication, de sensibilisation, de préparation des enfants avant un exercice.

Hygiène et santé

Accompagner les enfants dans la continuité des réflexes de l'hygiène (lavage de mains après usage des toilettes, avant et après le repas, etc.)

Comprendre et respecter les règles d'hygiène et de santé en proposant des activités sur ces thèmes.

Alimentaire

Respecter les notions d'équilibre et de découverte alimentaire durant les repas ou lors d'activités sur ce thème. Faire découvrir la diversité et l'équilibre alimentaire.

8. Favoriser l'accueil d'enfant porteur de handicap

La rencontre avec la différence est bénéfique aussi bien pour les enfants valides que pour les enfants porteurs de handicap, en termes d'éducation à la vie collective et de développement individuel.

Bien qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune demande, l'arrivée de ces enfants est prévue à l'avance et organisée entre les familles et la direction pour permettre à l'enfant une bonne intégration.

- Favoriser l'intégration de l'enfant et l'accès aux loisirs.
- Mettre en place toutes les conditions pour que l'enfant participe aux activités et aux sorties.
- Favoriser les échanges et les contacts entre les enfants.
- Echanger avec les familles sur les conditions d'accueil (mise en place d'un PAI Projet d'Accueil Individualisé...).

Les animateurs responsables de l'enfant et le directeur doivent se rencontrer pour préparer l'arrivée de l'enfant. Pour permettre à l'enfant de bien vivre sa journée, l'animateur doit rester à l'écoute de l'enfant afin de détecter des signes de lassitude, de fatigue, d'incompréhension.

- Donner son avis à travers des temps mis en place en début ou en fin de journée.
- Adapter l'activité en fonctions des capacités, de son niveau de compréhension et/ou des capacités motrices, intellectuelles de l'enfant.

L'activité sera un temps de jeu favorisant l'entraide, l'échange. L'enfant porteur de handicap peut aussi faire l'expérience du groupe. Se rappeler que l'activité n'est pas une finalité en soi.

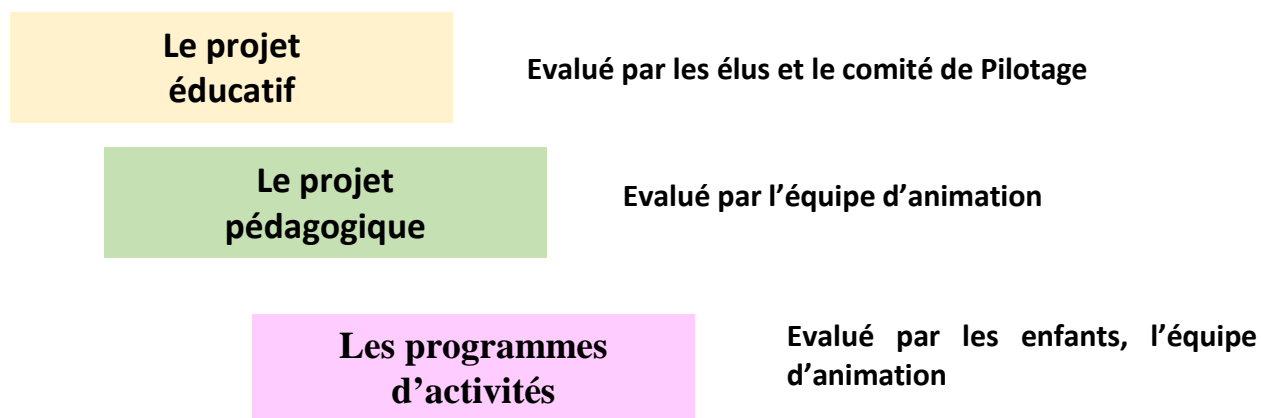
Nous n'avons pas eu, à ce jour, à accueillir d'enfants porteurs de handicap.

9. Les modalités générales d'évaluation

A chaque projet son évaluation afin de cerner l'impact de nos actions sur nos objectifs éducatifs. Cela nous permet aussi de pouvoir rebondir sur de nouveaux axes par la suite. Les activités proposées doivent porter un sens éducatif, une orientation. Cela nous évitera de proposer que des activités de consommation ou des activités qui ne répondraient pas à nos objectifs.

Un comité de pilotage est organisé une fois par an. Il est composé de M. le Maire, de l'adjointe à la commission de l'Enfance, la directrice de l'ALSH, une représentante de la CAF, de la PMI, de la DDCS et de familles utilisant régulièrement le ALSH. Ce comité évaluera les objectifs au vu de toutes les activités écoulées dans l'année.

Les équipes d'animation prévoient dans leurs projets pédagogiques une réelle méthode d'évaluation pour s'assurer de l'efficacité de nos actions.



Organiser des moments avec les enfants (ex : tableau j'aime/je n'aime pas) et les parents pour échanger sur la qualité des services rendus.

Un bilan collectif est demandé à l'équipe après chaque période de vacances scolaires permettant d'évaluer les activités, les objectifs pédagogiques atteints et le vécu de l'enfant. Ces bilans et évaluations continus permettent de corriger, recadrer, améliorer.

11.L'implication des parents

Nous considérons que les parents sont nos partenaires, que notre travail ne peut s'effectuer qu'avec leur participation active, qu'en reconnaissant le rôle des parents dans l'éducation de leur enfant, nous renforçons le lien social.

L'implication des parents passe par la sollicitation de leur esprit solidaire et citoyen :

- Faire des propositions, apporter des idées
- Partager les savoirs et savoir-faire des parents et grands-parents, en tant qu'acteurs au sein de l'équipe pédagogique, par l'animation des ateliers (cuisine, musique, peinture, confection de déguisement, jardinage...)
- Réaliser des activités en invitant les parents : expo photos relatant les temps forts, projection de courts métrages réalisés par les enfants.

Les temps d'accueil du matin et du soir sont évidemment des moments privilégiés pour l'équipe

pédagogique de rencontrer les parents. Il est important de pouvoir créer un lien avec eux, une relation de confiance est indispensable.

Au moins deux parents utilisateurs sont invités à participer au comité de pilotage. La mairie souhaite ainsi associer les parents aux actions éducatives mises en place et affiche clairement que la structure n'est pas seulement un mode de garde.

Ils sont sollicités pour toutes autorisations (sorties)

Ils sont informés en cas de difficultés avec leur enfant et sollicités pour rappeler à celui-ci le fonctionnement de la structure.

Plusieurs outils d'informations sont utilisés en direction des familles : site internet de la commune, blog, panneaux d'affichages à l'entrée

Conclusion

L'ALSH accueille tous les enfants dans un cadre adapté à leurs besoins en respectant le rythme de chacun. L'accueil de loisirs est avant tout un lieu ludique de découvertes éducatives visant à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et de son apprentissage à la vie sociale.

Nous formons une équipe compétente, vivante et dynamique soucieuse d'offrir un service de qualité. Ensemble, nous veillons à maintenir un cadre de travail agréable.